



Avertissement

MAÏS SUCRÉ

No 02 – 31 mai 2012

EN BREF :

Pyrale bivoltine – première génération

- Captures de papillons dans plusieurs régions.
- Dates de début du dépistage des masses d'œufs et des larves pour plusieurs régions.
- Les dates des traitements demeurent les mêmes pour les régions de la Montérégie et de Laval ainsi que pour les municipalités hâtives des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière.
- Dates des traitements pour le Centre-du-Québec, l'Estrie, la Mauricie, l'Outaouais ainsi que pour les municipalités tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides.

Ver gris

- Continuez à surveiller vos champs.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : 1^{RE} GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

Les captures de papillons se sont poursuivies dans des sites des régions de la Montérégie, des Basses-Laurentides et de Lanaudière.

Les premiers papillons de la pyrale bivoltine ont été capturés vers le 28 mai dans la région du Centre-du-Québec (Victoriaville). Selon cette dernière information et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient débuter vers le 7 juin dans les régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie, Outaouais et dans les municipalités plus tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides.**

La race bivoltine de la pyrale du maïs est celle qui produit deux générations par année. La première génération de larves, dont il est question dans cet avertissement, est généralement faible à cause de la mortalité hivernale. Elle provoque habituellement peu de dégâts. La deuxième génération est plus abondante et elle se développe au cours du mois d'août. Elle peut causer des dégâts au maïs sucré tardif.

Pour ce qui est de la première génération de la pyrale bivoltine, les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont :

- Le maïs cultivé avec paillis de plastique et/ou sous bâche.
- Les champs semés tôt.
- Les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la deuxième génération de la pyrale bivoltine en 2011.



Dépistage et méthodes de lutte

Le dépistage au champ permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire, et si oui, quand ce traitement devrait être fait. Les prévisions du RAP sont basées sur les captures de papillons de 35 sites répartis dans différentes régions du Québec ainsi que sur l'accumulation des degrés-jours de croissance. Ces prévisions donnent un bon aperçu de la situation de chaque région, mais **rien ne remplace le dépistage au champ pour connaître la situation réelle chez une entreprise en particulier.**

Pour plus d'information sur le dépistage au champ, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf).

À partir des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou des jeunes larves qui auront commencé à cibler les jeunes plants de trous minuscules. Vous devriez aussi observer les premières masses d'œufs parasitées par les trichogrammes, s'il y a lieu. **Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâche. Il est donc important de débuter plus tôt le dépistage de ces champs.**

Dates de début du dépistage, par groupe de régions

Groupe de régions →	Montérégie, Laval et les municipalités hâtives de Lanaudière et des Basses-Laurentides	Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie, Outaouais et municipalités plus tardives de Lanaudière et des Basses-Laurentides
Début du dépistage des masses d'œufs	Vers le 1 ^{er} juin	Vers le 7 juin
Début du dépistage des larves et des criblures	Vers le 6 juin	Vers le 12 juin

Intervention avec des trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. **Rappelons-le, la réussite du contrôle de la pyrale avec les trichogrammes dépend beaucoup du moment d'introduction de ceux-ci.**

Intervention avec des insecticides

Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débuter les traitements quelques jours après les premières pontes.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information [No 01](#) du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).



Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont **généralement faibles et ne devraient pas justifier plus d'un traitement insecticide**, dans la plupart des cas. Par contre, il est important de se rappeler que, chez certains producteurs, la race bivoltine peut être abondante et peut nécessiter plus d'un traitement. **La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif.** Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir une stratégie à 2 ou à 3 traitements.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les dates d'intervention recommandées pour les stratégies à 1, 2 ou 3 traitements lorsqu'appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Un dépistage au champ demeure la meilleure façon pour savoir quand effectuer un traitement et combien faire de traitements.

Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif

Régions	Début de la ponte	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Montérégie Laval Lanaudière (municipalités hâtives) Basses-Laurentides (municipalités hâtives)	Vers le 1 ^{er} juin	Stratégie à 1 traitement : 17 juin Stratégie à 2 traitements : 12 et 19 juin Stratégie à 3 traitements : 6, 13 et 20 juin
Centre-du-Québec Estrie Mauricie Outaouais Lanaudière (municipalités tardives) Basses-Laurentides (municipalités tardives)	Vers le 7 juin	Stratégie à 1 traitement : 23 juin Stratégie à 2 traitements : 18 et 25 juin Stratégie à 3 traitements : 12, 19 et 26 juin

* **IMPORTANT** : les dates indiquées dans le tableau ci-dessus peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. **Pour les champs cultivés sous bâche, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

VER GRIS : CONTINUEZ À SURVEILLER VOS CHAMPS

Récemment, quelques observations de dommages de vers gris dans diverses cultures ont été rapportées. À notre connaissance, aucun cas n'a été rapporté dans le maïs sucré. Il est tout de même important de surveiller attentivement vos champs de maïs sucré. Les larves sont surtout actives en début de soirée et durant la nuit. Donc, si vous dépistez en plein jour, recherchez les plants coupés, flétris ou grignotés et creusez ensuite dans le sol jusqu'à environ 10 à 12 cm de profondeur à la base de ces plants.

Pour connaître les insecticides homologués contre les vers gris dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information **No 01** du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).



Voici des éléments importants à prendre en considération avant de décider d'intervenir ou non :

- À partir du stade 6 feuilles, le maïs est beaucoup moins vulnérable aux vers gris.
- Lorsque les larves ont atteint une longueur d'environ 2,5 cm (1 po), elles sont plus difficiles à contrôler avec un insecticide. De plus, dépassé ce stade, elles cesseront bientôt de s'alimenter et se prépareront à la pupaison.
- Un traitement insecticide devrait être fait en début de soirée, lorsque les larves s'alimentent activement.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les communiqués suivants du RAP grandes cultures :

- Le ver-gris noir : biologie, dépistage et stratégie d'intervention :
www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04gc12.pdf
- Avertissement **No 05** du 25 mai 2012 :
www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a05gc12.pdf

Également, le site Internet du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (MAAARO) comporte plusieurs informations sur les vers gris (incluant le ver-gris noir) comme ravageurs du maïs sucré, ainsi que des seuils d'intervention (www.omafra.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/cutworm.html#advanced).

NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – maïs sucré – 31 mai 2012

